



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MARDI 24 FÉVRIER 2026
18H30 – MAIRIE D'AGDE**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : 21

AGDE : Mmes SALGAS, MATTIA, TARDY
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MARSEILLAN : MM. GASC, ARAGON
VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES, Mme MAUREL
FLORENSAC : M. TUYA, Mme BENSIALI-SARAZI
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
PINET : Mme BASTOUL

SAINT-PONS : Mme PRADEL
AUMES : Mme DURAND
NIZAS : Mme SEMPERE
TOURBES : M. BOUISSEREN
POMEROLS : M. SICARD
LEZIGNAN : M. BRIL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. BRIL, M. GUIRAO à M. MATEO, Mme TOKOTO à Mme DURAND
AGDE : M. FREY à Mme SALGAS
MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON
FLORENSAC : M. SEGHER à M. TUYA
NEZIGNAN : M. MARTINEZ à M. BOLINCHES
PAULHAN : M. ALEIX à M. ROUX
PORTIRAGNES : M. FAURE à M. MARIN

ABSENTS EXCUSES : 10

AGDE : M. BENTAJOU
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA

CAUX : Mme SAUSSOL
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
USCLAS : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2025

- 1°) Participation au titre de la complémentaire santé pour les agents territoriaux
- 2°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2025
- 3°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2025
- 4°) Examen et vote du compte financier unique de l'année 2025
- 5°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2026
- 6°) Conventions vétérinaires : transfert de la convention entre le Dr Cadilhac et Dr Baillès
- 7°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'an 2026 (Agde, Marseillan, Vias)
- 8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 16 février 2026 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 24 février 2026, à 18h30, en mairie d'Agde, salle du conseil municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Philippe Marin est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1°) Participation au titre de la complémentaire santé pour les agents territoriaux

Madame la Présidente rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales doivent participer financièrement à la cotisation des Frais de santé de leurs agents dans le cadre de la labellisation. Compte tenu que le Sivom du canton d'Agde n'a pas décidé de participer au contrat groupe de complémentaire santé mis en place par le Centre de Gestion de la FPT de l'Hérault, Madame la Présidente propose pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € par agent et par mois (montant minimum imposé par la réglementation).

En conséquence, chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation devra remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. La labélisation permet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par les textes. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Adopté à l'unanimité.

2°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2025

Madame la Présidente indique que l'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2025.

Adopté à l'unanimité.

3°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2025

Madame la Présidente laisse la parole à la direction pour la présentation détaillée des bilans financiers et ceux liés aux énergies de l'ensemble des services du Sivom pour l'année 2025. Comme de coutume, ces bilans permettent de déterminer les excédents ou déficits des différents services nécessaires au calcul des participations qui seront votées lors de la prochaine séance du comité syndical.

L'ensemble des bilans joints à la présente note de synthèse et présentés en détail pendant la séance font naître quelques questions. Ils sont ensuite adoptés à l'unanimité.

4°) Examen et vote du compte financier unique de l'année 2025

Une présentation synthétique et un exemplaire condensé du compte financier unique de l'année 2025 joints à la note de synthèse ont permis au comité syndical de prendre connaissance du compte financier uniquement de l'exercice écoulé. Le compte financier unique de l'année 2025 se présente comme suit et il est adopté à l'unanimité, Madame la Présidente sortant de la salle et laissant M. Marin en qualité de président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		923.610,64		130.399,83		1.054.010,47
Opérations de l'exercice	469.948,89	524.022,04	104.389,38	125.171,74	574.338,27	649.193,78
TOTAUX	469.948,89	1.447.632,68	104.389,38	255.571,57	574.338,27	1.703.204,25
Résultat de clôture						1.128.865,98
Restes à réaliser						0,00
RESULTATS DEFINITIFS						1.128.865,98

5°) Débat sur le Rapport d'orientations budgétaires de l'année 2026

Madame la Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires qui est l'occasion d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom. La discussion a été engagée sur la base des informations jointes à la note de synthèse, reposant sur l'état financier, budgétaire, patrimonial et des ressources humaines du Sivom.

Adopté à l'unanimité.

6°) Conventions vétérinaires : transfert de la convention entre le Dr Cadilhac et Dr Baillès

Madame la Présidente informe l'assemblée que le docteur Cadilhac (clinique vétérinaire Les Lucioles à Agde) vient de céder sa clientèle au Docteur Baillès dont le siège reste fixé au n°1 rue des Phalènes 34300 AGDE, désormais sous le nom de SELARL NESCA. Son activité débutera à compter du 4 mars 2026. Il convient donc pour le comité syndical d'acter le transfert de la convention vétérinaire en cours avec la clinique Les Lucioles au profit de la clinique Nesca. Laquelle convention prend fin le 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

7°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2026 (Agde, Marseillan, Vias)

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 8 février 1995, le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2026, en fonction des interventions 2025 communiquées par le Sdis de l'Hérault, il convient d'appliquer les pourcentages suivants : AGDE : 71,90 %, MARSEILLAN : 15,22 %, VIAS : 12,88 %.

Adopté à l'unanimité.

8°) Questions diverses

- Questions des délégués :

M. BOLINCHES engage la discussion sur les modalités de chauffage du site de la fourrière qui pourraient évoluer dans les années à venir avec la pose de panneaux photovoltaïques. D'autre part, M. ARAGON demande quelles sont les bases de calcul concernant les participations aux communes. Il lui est répondu dans le détail.

La séance est levée à 19h15. Madame la Présidente rappelle la prochaine réunion du 5 mars 2026, à 18h30, en mairie de Bessan afin d'adopter le budget primitif 2026.

**Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARIN**

